



Formation à la conduite de chariots automoteurs - catégorie 1 à 5

CONFORME AUX

Recommandations de la
CNAMTS : R389

PUBLIC

Personnel débutant ou
expérimenté appelé à conduire
des chariots automoteurs à
conducteur porté de catégories 1
à 5

1 : Transpalette à conducteur
porté et préparateur de
commande au sol (levée <1m)

2 : Chariot tracteur et à plateau
porteur de capacité < 6T

3 : Chariot élévateur en porte-à-
faux de capacité ≤ 6T

4 : Chariot élévateur en porte-à-
faux de capacité > 6T

5 : Chariot élévateur à mât
rétractable

PRE REQUIS

Savoir lire, écrire et comprendre
le français.

DUREE*

1 à 4 jours
(7 à 28 heures).

* Variable selon le nombre de catégories.,
l'effectif et l'effectif à former.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 stagiaires maximum.



**POSSIBILITE DE
CERTIFICATION PAR TESTS
CACES®**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Conduire et effectuer des manœuvres avec un chariot automoteur à conducteur porté.
- Respecter les règles de sécurité, selon les recommandations de la CNAMTS R389.

CONTENU

- **Théorie :**
 - Réglementations et textes de la Sécurité Sociale
 - Classification et technologie : utilisations courantes et limites
 - Sécurité : pictogrammes, facteurs d'accidents, risques, lecture de la plaque de charge, dispositifs de sécurité
- **Pratique :**
 - Adéquation
 - Vérification : prise et fin de poste
 - Conduite, circulation, manœuvres : circuler à vide/en charge, plan incliné, gerbage/dégerbage, stockage/déstockage palletier , chargement/déchargement de camion
 - Maintenance

MOYENS

- **Pédagogiques** : Apports théoriques en salle et exercices pratiques.
- **Techniques** :
 - Salle de formation équipée + aire d'évolution
 - Remise d'un document stagiaire.
- **D'encadrement** : Formateur qualifié TRIHOM.

EVALUATION : Contrôle des connaissances théoriques et pratiques tout au long de la formation.

VALIDATION : Délivrance d'une Attestation de Fin de Formation avec avis permettant à l'employeur d'établir une autorisation de conduite correspondante à la catégorie de chariot automoteur évaluée.